

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2014

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU

Procès-verbal de la séance ordinaire enregistrée tenue le mardi 2 décembre 2014 à compter de 19 :30 heures par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Denis Campeau ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers, Lucie Beaudoin, Pierre Lauzon, Bernard Archambault, Chantal Denis et Jacklyn Estrada Rodriguez, tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

Est également présente, madame la secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, Joscelyne Charbonneau pour agir aussi comme secrétaire pour la prise des minutes de la présente.

• Ouverture de la séance

Le Maire souhaite la bienvenue et informe les personnes présentes sur différents sujets. Il ouvre la séance à 19 : 31 heures.

* * * * *

1 Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2014-12-362

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que proposé tout en laissant ouvert le point 8 *Affaire nouvelle* jusqu'à la fin de la présente séance ;

Rapport mensuel du Maire

Verbalement, le Maire fait rapport et suivi sur les différents dossiers traités et à traiter depuis la dernière séance.

* * * * *

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Conseil municipal

RÉSOLUTION 2014-12-363

Lettre de remerciements à monsieur Simon Jolin-Barrette, député de Borduas

Il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal appui la demande du Service sécurité incendie pour envoyer une lettre de remerciements à monsieur Simon Jolin-Barrette de la part du Service sécurité incendie de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour sa présence lors de la soirée hommage, Lac-Mégantic, qui s'est tenue le 14 novembre 2014 à la caserne des pompiers.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-12-364

Contribution financière 2015 L'Essentielle – Centre pour femme

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise une contribution financière pour l'année 2015 au montant de 150 \$ à l'organisme L'Essentielle – Centre pour femme.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2014

RÉSOLUTION 2014-12-365

Appui pour encourager le port du ruban blanc le 6 décembre 2014 **Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes**

Considérant que le Gouvernement fédéral a institué en 1991, la *Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes* pour souligner l'anniversaire du meurtre de 14 jeunes femmes en 1989 à l'École polytechnique de Montréal ;

Considérant que le Gouvernement du Québec a mis en place une politique d'intervention en matière de violence conjugale, *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*, laquelle est fondée sur 9 principes directeurs :

Considérant que le port du ruban sert à dénoncer et dénonce la violence faite aux femmes et témoigne de l'appui et du support que l'on désire offrir à toutes les victimes de violence ;

En conséquence, pour ces motifs, il est proposé par madame Chantal Denis , appuyé par monsieur Bernard Archambault , et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu encourage sa Communauté et la population en général à porter le ruban blanc le 6 décembre pour souligner la *Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes*, aux fins de réfléchir entre autres, au phénomène de la violence à l'égard des femmes dans notre société et d'envisager des mesures concrètes afin d'éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2014-12-366

Contribution financière 2015 **Garde côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) Inc.** **Unité 16 Vallée-du-Richelieu**

Il est proposé par madame Lucie Beaudoin, appuyé par monsieur Pierre Lauzon et résolu :

Que le Conseil municipal autorise une contribution financière pour l'année 2015 au montant de 100 \$ à la Garde côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) Inc. – Unité 16 Vallée-du-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2014-12-367

Accès à un local dans le Centre communautaire - 1 fois par semaine **Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu**

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par monsieur Bernard Archambault et résolu :

Que le Conseil municipal autorise l'accès à un local dans le Centre communautaire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu, une fois par semaine, pour rencontrer les citoyens dans le besoin (aide alimentaire, briser l'isolement des aînés, établir des partenariats avec les organismes locaux, faire du recrutement de bénévoles);

Que le local sera un local fermé pour en faciliter la confidentialité;

Qu' un accès à un réseau sans fil sera disponible.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2014

RÉSOLUTION 2014-12-368

**Demande à l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ),
à la ministre de la Sécurité publique et au député de Borduas :
qu'une formation d'officier au Service sécurité incendie en milieu rural
soit offerte sur le territoire de la MRC de la Vallée-du-Richelieu**

Il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le Conseil municipal demande à l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ), à la ministre de la Sécurité publique, madame Lise Thériault ainsi qu'au député de Borduas monsieur Simon Jolin-Barrette, qu'une formation d'officier en Service sécurité incendie en milieu rural soit offerte sur le territoire de la MRC de la Vallée-du-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-12-369

**Remboursement de facture
SHEC (Société historique et culturelle) de Saint-Antoine-sur-Richelieu**

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal rembourse la Shec au montant de 1 641,35 \$. sur présentation de la facture de Revenu Québec et de l'Agence du revenu Canada;

Que pour financer cette dépense, le Conseil municipal autorise l'affectation de son surplus libre pour le montant de 1 641,35 \$.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-12-370

**Signatures avec la MRC de Marguerite-D'Youville
Utilisation des services de l'Écocentre Marguerite-D'Youville
Contrat # 1613-006-009CT01 - Janvier 2015 à décembre 2016**

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le Maire et la secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim à signer, pour et nom de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, une entente d'une durée d'un (2) ans, contrat # **1613-006-009CT01** – janvier 2015 à décembre 2016, pour l'utilisation des services de l'Écocentre Marguerite-D'Youville, avec l'autorité compétente de la MRC de Marguerite-D'Youville, laquelle entente, contrat #**1613-006-009CT01** fait partie intégrante de la présente résolution et il en est de même de ladite entente.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

2.2 Gestion financière et administrative

RÉSOLUTION 2014-12-371

Factures payées et à payer

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis et résolu :

Que le Conseil municipal approuve les comptes payés et à payer présentés ce 2 décembre 2014 avec dispense de lecture de la liste au montant total de 93 299,18 \$
(*Note au lecteur : le Maire donne des explications concernant quelques comptes*);

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2014

RÉSOLUTION 2014-12-372

Renouvellement des assurances pour l'année 2015 avec la MMQ

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal renouvelle les assurances de la Municipalité pour l'année 2015 avec la Mutuelle des municipalités du Québec au montant estimé de 25 891 \$ plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2014-12-373

Entériner la dépense Séminaire Web (fin d'année) – Paie Desjardins : direction générale

Il est proposé par madame Lucie Beaudoin, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal entérine la dépense pour l'inscription au séminaire Web (fin d'année) - Paie Desjardins, au montant de 59,00 \$ plus taxes applicables pour la secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2014-12-374

Entériner la dépense pour formation CEGEP La Pocatière

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la dépense au montant de 191 \$ taxes incluses, pour la formation à distance dispensée par le CEGEP de La Pocatière via le web. Cette autorisation de dépense est la dernière d'une formation qui se terminera début février 2015. Madame Joscelyne Charbonneau, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, obtiendra son diplôme en administration municipale.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2014-12-375

Renouvellement de l'adhésion à Québec municipal

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Lucie Beaudoin et résolu :

Que le Conseil municipal renouvelle l'adhésion en 2015 à Québec municipal au montant de 280,00 \$ plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2014-12-376

Autorisation de dépenses Formation PG Solutions

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant de 150 \$ taxes applicables pour une formation pour « Fin d'année fiscale » et pour une formation au montant de 150 \$ taxes applicables pour « Facturation annuelle 2015 » dispensée par PG Solutions pour la technicienne comptable, madame Martine Loïselle.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2014

RÉSOLUTION 2014-12-377

Autorisation de dépenses Conversion du régime-épargne-retraite des employés de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Il est proposé par madame Lucie Beaudoin, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant de 470 \$ taxes applicables pour la conversion du régime-épargne-retraite à cotisations déterminées présentement en vigueur pour les employés de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, à un régime de retraite simplifié, pour en faciliter l'administration et les coûts reliés à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2014-12-378

Annulation de la résolution n° 2013-12-407

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin et résolu :

Que le Conseil municipal annule à toute fin que de droits la résolution n° 2013-12-407 pour la remplacer par la résolution suivante n° 2014-12-379.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2014-12-379

Nomination, mandat et délégation de l'Élu représentant la Municipalité sur le CA de l'OMH monsieur le Conseiller, Pierre Lauzon

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal désigne et nomme, monsieur le Conseiller, Pierre Lauzon, responsable pour représenter la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu sur le Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2014-12-380

Résolution décrétant l'indexation de la rémunération des Élus pour l'exercice 2015

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que les Élus du Conseil municipal indexent la rémunération du Maire et des Conseillers de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour l'exercice 2015 de l'indice des prix à la consommation (IPC) établi pour le Québec, région de Montréal au mois de septembre, à 1,9 %, tel que le permet le règlement n° 2010-04.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

2.3 Greffe

RÉSOLUTION 2014-12-381

Procès-verbal séance ordinaire du 4 novembre 2014

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2014 a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture ;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2014

En conséquence, il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Jacklyn Estrada, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance tenue le 4 novembre 2014.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

2.4 Règlements

Aucun règlement.

2.5 Avis de motion

**Avis de motion n° 2009-011-1
Pour modifier le règlement n° 2009-011-1
relatif à la vidange des fosses septiques**

Je, Bernard Archambault, Conseiller, donne avis de motion avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, avis de motion à l'effet que je présenterai pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement de modification n° 2009-011-1 modifiant le règlement relatif à la vidange des fosses septiques n° 2009-011 et amendements.

Ce règlement de modification a pour objet d'actualiser les règles de vidange et d'entretien des installations sanitaires sur le territoire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 2 décembre 2014.

* * * * *

**Avis de motion n° 2010-06-1
Pour modifier le règlement n° 2010-06
relatif à l'entretien des installations septiques
(systèmes de traitement tertiaires de désinfection par rayonnement ultraviolet)
sur le territoire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu**

Je, Chantal Denis, Conseillère, donne avis de motion avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, avis de motion à l'effet que je présenterai pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement de modification n° 2010-06-1 modifiant le règlement relatif à l'entretien des installations septiques (systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et amendements.

Ce règlement de modification a pour objet d'actualiser les définitions du règlement et d'actualiser les demandes faites suite aux entretiens des systèmes.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 2 décembre 2014.

* * * * *

**Avis de motion n° 2012-02-1
Pour abrogation du règlement n° 2012-02 et amendements
constituant le Fonds réservé exclusivement aux dépenses de remplacement
au réseau d'aqueduc (réseau de distribution de l'eau potable)**

Je, Dominique Rougeau, Conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'un règlement relatif à l'abrogation du règlement 2012-02 constituant le Fonds réservé exclusivement aux dépenses de remplacement au réseau d'aqueduc (réseau de distribution de l'eau potable), sera adopté à une séance ultérieure.

En conformité avec l'article 445 du Code municipal, je demande dispense de lecture de ce règlement.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 2 décembre 2014.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2014

2.6 Gestion du personnel

RÉSOLUTION 2014-12-382

Renouvellement du contrat au poste de secrétaire-réceptionniste de monsieur Jean Lavallée

Il est proposé par , appuyé madame Chantal Denis appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le Conseil municipal renouvelle le contrat de monsieur Jean Lavallée jusqu'au 11 janvier 2015.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2014-12-383

Entériner l'embauche Des surveillants (es) à la patinoire Madame Sara Vaillancourt et monsieur David Gaudette

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que le Conseil municipal entérine l'embauche de madame Sara Vaillancourt et de monsieur David Gaudette comme surveillants à la patinoire aux conditions usuelles entendues entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2014-12-384

Entériner l'embauche à l'entretien de la patinoire, monsieur Alexandre Roy

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal entérine l'embauche de monsieur Alexandre Roy à l'entretien de la patinoire aux conditions usuelles entendues entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

3 SÉCURITÉ INCENDIE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE

3.1 Service de protection contre l'incendie

L'Élue responsable, madame Dominique Rougeau, fait rapport verbal des activités du mois dernier concernant le Service de protection contre l'incendie.

RÉSOLUTION 2014-12-385

Autorisation de dépenses

Il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant estimé à 14 365,00 \$ taxes applicables en sus, comme suit :

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
<i>Soumission AÉRO-FEU : Pompe portative, modèle P5555, 55PH</i>	<i>14 365,00 \$</i>
<i>Tuyau d'aspiration AWG 4'' – Crépine de piscine Kochek 4'' – Crépine flottante anti-tourbillon</i>	
<i>Autres soumissions à venir</i>	
TOTAL :	14 365,00 \$

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2014

3.2 Sécurité civile

L'Élu responsable, madame Dominique Rougeau, fait rapport verbal.

Aucune dépense

* * * * *

4 TRAVAUX PUBLICS

4.1 Gestion des édifices municipaux

L'Élu responsable, monsieur le Maire, Denis Campeau, fait rapport verbal des activités accomplies et celles projetées pour janvier.

* * * * *

4.2 Transport – Voirie locale

L'Élu responsable, monsieur Bernard Archambault, fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2014-12-386

Autorisation de dépenses

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses au montant estimé à 2 330 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Asphalte froid	200,00 \$
Réparation camion F150 : transmission	2 000,00 \$
Oreillette de téléphone	130,00 \$
Total	2 330,00 \$

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2014-12-387

Acceptation de l'ensemble des travaux des rues Marie-Rose et Mauger Décompte progressif n° 4 (final) – Autorisation de paiement à A. & J.L. Bourgeois

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que suite à la recommandation favorable de l'ingénieur au projet des travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts pluvial et sanitaire des rues Marie-Rose et Mauger, Dave Williams ing, que l'ensemble des travaux complétés et décrits au décompte progressif n° 4 (final) de l'entrepreneur adjudicataire A. & J.L. Bourgeois sont conformes ;

Que ledit Conseil municipal accepte l'ensemble des travaux complétés et décrits au décompte n° 4 (final) de l'entrepreneur A. & J.L. Bourgeois;

Que ledit Conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim à signer ledit décompte progressif n° 4 (final) et en autorise le paiement au montant de 41 117,14 \$ incluant la libération de la retenue de 5 % pour la réception finale des travaux, toutes taxes incluses. (Financement en vertu du règlement d'emprunt n° 2014-03).

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2014

RÉSOLUTION 2014-12-388

**Autorisation de dépenses
Honoraires professionnels pour le projet : Réfection des infrastructures d'aqueduc,
égouts pluvial et sanitaire des rues Marie-Rose et Mauger
Facture Dave Williams, ing.**

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le paiement de la facture de Dave Williams, ing., honoraires professionnels pour le projet des travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts pluvial et sanitaire des rues Marie-Rose et Mauger, Dave Williams ing, au montant de 500,00 \$ plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

Transport – adapté

L'Élu responsable, madame Lucie Beaudoin, fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2014-12-389

**Approbation des tarifs 2015
Transport adapté de la MRC de Marguerite-D'Youville**

Il est proposé par madame Lucie Beaudoin, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal approuve les tarifs 2015 pour le Transport adapté de la MRC Marguerite-D'Youville tels que proposés dans sa correspondance datée à Verchères le 27 novembre 2014 et reçue à la Municipalité le 28 novembre 2014, laquelle correspondance fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long réité.

Adoptée à l'unanimité

*Dépôt du rapport 2014 - Nombre de déplacements effectués sur le territoire de
Saint-Antoine-sur-Richelieu*

4.3 Hygiène du milieu et cours d'eau

L'Élu responsable, monsieur Bernard Archambault fait rapport verbal.

* * * * *

RÉSOLUTION 2014-12-390

Calendrier 2015 des collectes des matières résiduelles

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la dépense de 1 045 \$ taxes applicables en sus pour la production du calendrier annuel des collectes des matières résiduelles 2015 (payé d'avance).

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2014

RÉSOLUTION 2014-12-391

Autorisation de paiement de la retenue du montant annuel global à ABC Environnement inc.

Considérant que la Municipalité a adjugé un contrat de quatre ans (soit de 2014 à 2017) pour la vidange des fosses septiques des résidences isolées du territoire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu à l'entrepreneur ABC Environnement inc.

Considérant que selon l'article 316 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP), l'employeur qui retient les services d'un entrepreneur peut être tenu de payer à la CSST la cotisation due par ce dernier.

Considérant qu'à l'article "4.6.2 Facturation" du devis, il est indiqué que « *La Municipalité retiendra, à la fin de chaque année du contrat, 10 % du montant global annuel. Ce montant sera remboursé à l'entrepreneur dès que celui-ci aura transmis à la Municipalité une attestation finale d'employeur en règle émise par la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec* ».

Considérant les demandes faites par l'entrepreneur pour le paiement de cette retenue annuel de 10% sur le montant global annuel.

Considérant que la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) offre la possibilité d'obtenir de l'information sur l'état de conformité d'un entrepreneur pendant toute la durée du contrat entre les parties.

Considérant que l'objectif de la retenue global de 10% sur le montant annuel est d'être en mesure de payer la cotisation due par l'entrepreneur à la fin des travaux si ce dernier n'est pas conforme.

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal autorise le paiement de la retenue de 10% du montant annuel global, et ce, à chaque fin d'année en cours de contrat; suite à l'obtention de l'état de conformité par la CSST et seulement si, ces états confirment que l'entrepreneur est conforme en ce qui concerne le paiement des cotisations annuelles à la CSST.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2013.

* * * * *

4.4 Parcs et terrains de jeux

L'Élue responsable, madame Jacklyn Estrada Rodriguez, fait rapport verbal.

Aucune dépense

4.5 Immobilisation

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2014

5 VIE COMMUNAUTAIRE (LOISIRS, CULTURE, TOURISME) Maison des jeunes

L'Élue responsable, madame Jacklyn Estrada Rodriguez fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2014-12-392

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu

Que le Conseil municipal autorise des dépenses au montant estimé à 1 043,00 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Impression programmation hiver des activités loisirs	400,00 \$
Contrat – animation pour la fête de Noël	500,00 \$
Permis de réunion	43,00 \$
Total	943,00 \$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-12-393

Demande à Emploi d'été Canada 2015

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la coordonnatrice à la vie communautaire à préparer, signer et à faire parvenir à Emploi d'été Canada 2015 une demande de subvention pour l'embauche d'animateurs pour le Camp de jour 2015 de la Municipalité et ce, dans le délai imparti par Emploi d'été Canada 2015.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2014-12-394

Contribution 2015 à la Maison des Jeunes

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise, au montant de 9 225 \$, la contribution 2015 à la Maison des jeunes la Traversée pour les activités de la Maison des jeunes de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-12-395

Cotisation 2015 **Association des plus beaux villages du Québec**

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise, au montant de 1 389 \$ taxes incluses, le paiement de la cotisation 2015 à l'Association des plus beaux villages du Québec.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt de la lettre de remerciements du Maire du village de Nishihara

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2014

5.2 Santé et bien-être

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon fait rapport verbal.

5.2.1 Office municipal d'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu (OMH)

L'Élue responsable, madame Jacklyn Estrada Rodriguez fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2014-12-396

Adoption des révisions budgétaires 2013 et 2014 de l'OMH de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorisation de paiement

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte les révisions budgétaires 2013 pour un montant de 441 \$ et un montant de 478 \$ pour les révisions budgétaires pour 2014 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu (OMH) et en autorise le paiement à l'OMH.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2014-12-397

Adoption des prévisions budgétaires 2015 de l'OMH de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2015 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu (OMH) tel que déposées le 21 novembre 2014 à la Municipalité à la suite de l'approbation de la Société d'habitation du Québec, direction générale de l'Habitation sociale ;

Que le Conseil municipal après adoption, approuve le budget et elle assume sa quote-part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

Que le Conseil municipal approuve également la quote-part 2015 au montant de 8 642 \$.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

5.3 Bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon fait rapport verbal.

Aucune autorisation de dépense

* * * * *

6 Protection de l'environnement

L'Élue responsable, madame Chantal Denis fait rapport verbal.

Aucune autorisation de dépense

* * * * *

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2014

7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

• 7.1 Aménagement, urbanisme, zonage, promotion et développement

L'Élu responsable, monsieur Bernard Archambault, fait rapport verbal.

Aucune autorisation de dépense

* * * * *

7.2 Agriculture

L'Élue responsable, madame Lucie Beaudoin fait rapport verbal

* * * * *

8 AFFAIRE NOUVELLE

9 PÉRIODE DE QUESTION(S)

Le Maire et son Conseil procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes, laquelle période débute à 21 h 15 pour se terminer à 21 h 50.

* * * * *

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2014-12-398

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion proposée par monsieur Bernard Archambault, appuyée par madame Lucie Beaudoin, la séance est levée à 21 h 50 heures.

Adoptée à l'unanimité

➤ CORRESPONDANCE

MAMOT : réception du solde de l'aide financière au montant de 34 452 \$ concernant le projet d'agrandissement du Centre communautaire-Pavillon des loisirs Desjardins.

MRC de la Vallée-du-Richelieu : Politique d'aide financière du Pacte rural 2014-2019.

MRC de la Vallée-du-Richelieu : Ligne info-collecte.

Séance extraordinaire publique - Budget 2015	Mardi, 9 décembre 2014 – 19h00
Atelier de travail du Conseil municipal à huis clos	Mercredi, 13 janvier 2015 – 19h00
Séance ordinaire publique	Mardi, 20 janvier 2015 – 19h30

Certificat de crédits suffisants

Je, soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par le Conseil municipal au cours de la présente séance, avec ou sans transferts budgétaires et/ou avec ou sans affectations.

Denis Campeau
Maire

Joselyne Charbonneau,
Secrétaire-trésorière et directrice générale
par intérim